

Rapport annuel

Syndicat Mixte de Production d'eau Potable d'Ille et Rance - SPIR



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2016

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE . ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	VOLUMES VENDUS ET EXPORTES	5
■	BILAN DES VOLUMES.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	EVOLUTION DES TARIFS VENTES EN GROS AUX COLLECTIVITES	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION	8
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	9
■	QUALITE DE L'EAU	9
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	9
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat Mixte de Production d'eau Potable d'Ille et Rance - SPIR exerce la mission production de la compétence eau potable.

Le Syndicat Mixte de Production d'eau Potable d'Ille et Rance - SPIR regroupe la commune de COMBOURG.

Ainsi que les collectivités : SI D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE D'AUBIGNE-FEINS- MONTREUIL, SI DES EAUX DE LA MOTTE AUX ANGLAIS, SI DES EAUX DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE et SI DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

57 500 habitants sont desservis

Population en vigueur en 2016 (données Insee 2013 - Décret N° 2015-1851 du 29 décembre 2015) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 11 mars 2008. La durée du contrat est de 9 ans et 10 mois. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/07/2010	- Intégration de l'usine de production d'eau potable la Gentière, située à Combourg, au SPIR - Intégration des charges supplémentaires, liées à la substitution de la neutralité par du carbone de calcium terrestre, pour la neutralisation des eaux brutes sur l'usine de production de Linquénic.
2	21/02/2013	Prise en charge de l'entretien des espaces verts par le délégataire Modifications tarifaires

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Convention	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'export	COMBOURG	maxi 360m3/j	2010	illimitée	
d'export	SIE D'AUBIGNE- FEINS-MONTREUIL	mini 40m3/j maxi 300m3/j	2009	illimitée	
d'export	SIE DE LA REGION DE TINTENIAC	200m3/h au Quilliou	1996		Caduque
d'export	SIE DE ST AUBIN D'AUBIGNE	mini 325m3/j Avenant en 2001	1996	20	Caduque
d'Export	SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS	mini 220m3/j	1996	22	Caduque

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'Import	SEDUD	mini 720 000m3/an	2008	10	
d'Import	CEBR	mini 150 000m3/an	2011	4	
d'Import/Export	SYNDICAT D'EVРАН	Import entre 300 et 500m3/j Export 1 000m3/j	2013	5	

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2015 [m³]	Prélèvement 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Observations
Forage de Bleuquen 22 EVРАН	150	336 470	340 524	+1,20 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 27/12/1999
La Gentière Puits n°1 COMBOURG	25	73 420	71 320	-2,86 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 25/07/2008
Forage de Linquéniac LONGAULNAY	30	213 910	212 980	-0,43 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 23/12/2002
Total des prélèvements [m³]		623 800	624 824	+0,16 %	

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2015 [m³]	Production 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Observations
Usine de traitement de Bleuquen 22 - EVРАН		336 170	340 524	+1,30 %	
Usine de traitement de la Gentière COMBOURG	600	73 010	76 786	+5,17 %	
Usine de traitement de Linquéniac LONGAULNAY		201 110	200 274	-0,42 %	
Total produit [m³]		610 290	617 584	+1,20 %	

Le rendement de l'usine Bleuquen est en 2016 de 100%, du même ordre qu'en 2015 (99,9%).

Le rendement de l'usine La Gentière est en 2016 de 100%, du même ordre qu'en 2015 (99,4%).

Le rendement de l'usine Linquéniac est en 2016 de 94%, du même ordre qu'en 2015 (94%).

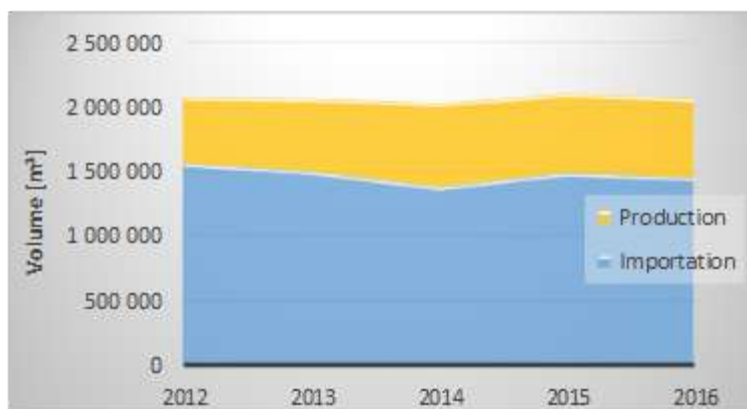
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2015 [m³]	Importé en 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Part 2016
CEBR	457 846	589 910	+28,84%	40,51%
SEDUD	930 245	705 366	-24,17%	48,44%
SYNDICAT D'EVVRAN	106 920	161 020	+50,60%	11,06%
Total import [m³]	1 495 011	1 456 296	-2,59%	100,00%

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2015	2016	Variation	Part 2016
Ressources propres	610 290	617 584	+1,20 %	29,78%
Importations	1 495 011	1 456 296	-2,59 %	70,22%
Total général	2 105 301	2 073 880	-1,49 %	100,00%

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ VOLUMES VENDUS ET EXPORTES

- *Volumes vendus aux collectivités adhérentes*

Vente à	Vendu en 2015 [m³]	Vendu en 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Part 2016
COMBOURG	69 990	76 786	+9,71%	3,77%
SIE D'AUBIGNE- FEINS- MONTREUIL	3 530		-100,00%	0,00%
SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS	209 180	179 750	-14,07%	8,82%
SIE DE LA REGION DE TINTENIAC	1 384 980	1 387 566	+0,19%	68,10%
SIE DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE	416 450	393 365	-5,54%	19,31%
Volume total vendu aux adhérents	2 084 130	2 037 467	-2,24%	100,00%

- Evolution des volumes vendus aux adhérents



- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2015 [m³]	Exporté en 2016 [m³]	Variation 2015/2016
SYNDICAT D'EVVRAN	5 810	0	- 100,00 %

■ BILAN DES VOLUMES

Volumes [m³]	2015	2016	Variation
Volume produit	610 290	617 584	+1,20 %
Volume importé	1 495 011	1 456 296	-2,59 %
Volume exporté	- 5 810	-	
Volume total vendu aux adhérents	2 084 130	2 037 467	-2,24 %

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2015	2016	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	54,0	54,0	+0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
29/10/2015	Fixation Tarif Surtaxe Syndicale- Année 2016
10/11/2016	Fixation Tarif Surtaxe Syndicale- Année 2017

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2017, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 13,50% par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ EVOLUTION DES TARIFS VENTES EN GROS AUX COLLECTIVITES

	1 ^{er} janv 2016	1 ^{er} janv 2017	Variation
Part de l'exploitant			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,6943	0,6213	-10,51 %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,05	0,05	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0158	0,019	+20,25 %
Prix total HT [€/m³]	0,7601	0,6903	-9,18 %
TVA	5,5 %	5,5 %	
Prix total TTC [€/m³]	0,8019	0,7283	-9,18 %

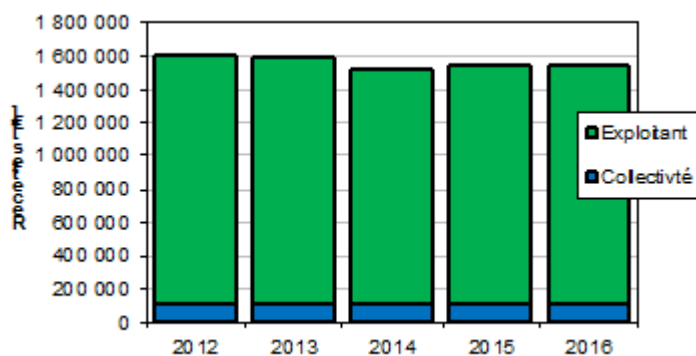
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	101 872,00 €	103 539,00 €	+1,64 %
Total recettes de vente d'eau	101 872,00 €	103 539,00 €	+1,64 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part importation-production)	- 16 301,53 €	- 12 631,76 €	
Total des recettes	85 570,47 €	90 907,24 €	

- Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	1 434 446,45 €	1 439 952,67 €	+0,38 %
Total recettes de vente d'eau	1 434 446,45 €	1 439 952,67 €	+0,38 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part importation-production)	16 301,53 €	12 631,76 €	
Total des recettes	1 450 747,98 €	1 452 584,43 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	8	100 %
Conformité physico-chimique	8	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux traitées (source SAUR)

L'eau distribuée au cours de l'année 2016 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
Station du Bleuquen + import SEDUD	27 [11 – 45]	< seuils de détection	0,5 mg/l THM : 6 µg/l
Station de Linquéniaac	9,1 [0 – 13]	< seuils de détection	-
Station de la Gentière + import Sie Tinténiaac	40,8 [37,9 – 43,8]	< seuils de détection	0,5 mg/l THM : 40 µg/l
Réservoir de St Thual	23,5 [17,8 – 28,9]	< seuils de détection	1,0 - 1,4 mg/l THM : 36 µg/l

Les trihalométhanes (THM) correspondent aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT. Ils sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire		Proposition collectivité
Forage de Bleuquen			
→	80 %	Arrêté préfectoral du complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
La Gentière Puits n°1			
→	80 %	Arrêté préfectoral du est en cours de mis en œuvre (Opérations à terminer : Stockage d'hydrocarbure). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourra être admis	80 %
Puits et Forage de Linquéniac			
→	100 %	Arrêté préfectoral du complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% est admis	100 %
Import d'eau traitée depuis SEDUD			
→	80 %	L'import vient de la station de la CODI qui traite l'eau prélevée au niveau des retenues du Val et du Pont-Ruffier. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
Import d'eau traitée depuis CEBR (Rophemel)			
→	80 %	L'import vient de la station de Rophemel qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de Rophemel. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
Import d'eau traitée depuis CEBR (Mézières sur Couesnon)			
→	80 %	L'import vient de la station de Mézières sur Couesnon qui traite l'eau prélevée au niveau des drains du Pays du Coglais et de la prise d'eau de la Roche (Mézières sur Couesnon). Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
Import d'eau traitée depuis SYNDICAT d'EVTRAN			
→	80 %	L'import vient de la station d'Evran qui traite l'eau prélevée au niveau du captage du Pas du Hac (commune d'Evran). Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>			
Proposition ARS		Proposition Collectivité	
82 %		85 %	

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

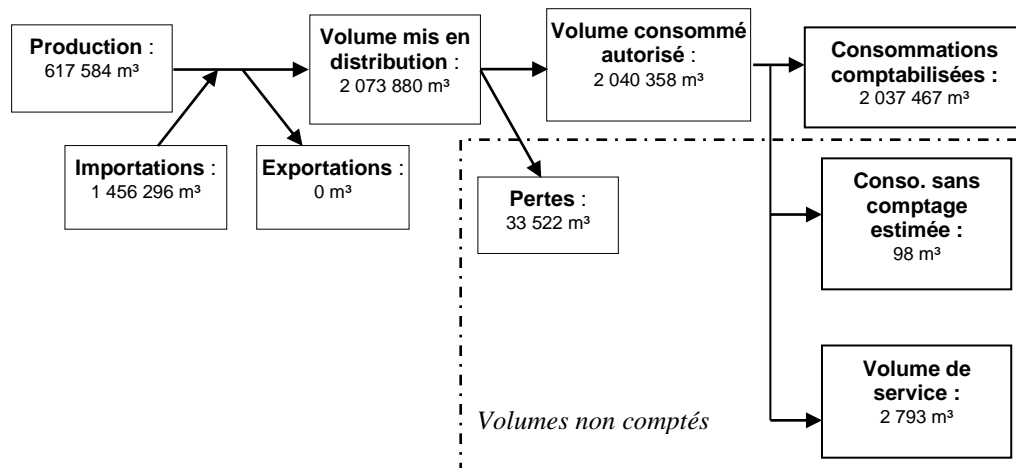
La valeur de cet indice varie entre 0 et 100.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	100	90

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 98 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 2 793 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau [%]	99,1	99,6 %	99,6%	99,4%	98,2%

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,06	0,50	0,43	0,78	1,85

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

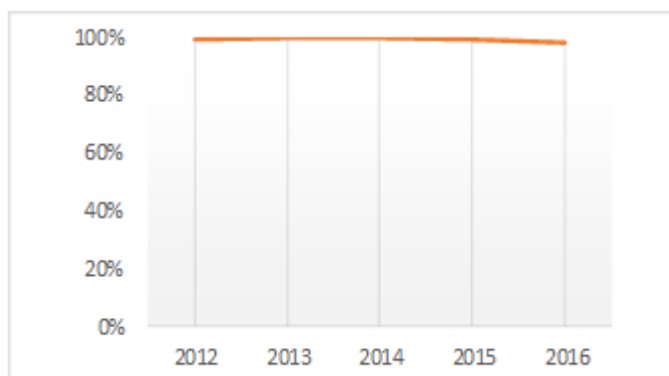
	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,96	0,42	0,36	0,68	1,70

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

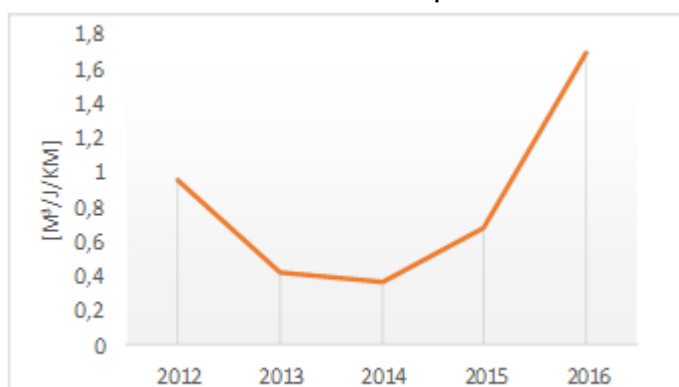
	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	105,0	104,7	103,1	106,1	103,5
Seuil de rendement [%]	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0	0,239	0
% de renouvellement du réseau	0	0	0	0,44	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,08 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 0,239 km.

Il est à préciser que le réseau de transport d'eau du SPIR est récent (88% du réseau installé après 1990)

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Construction Usine Plesder	551 374 €	131 578 €	
Phase Administrative- Après DUP	2 625 €	1 250 €	
Acquisitions foncières PPC Plesder	2 153 €		
Travaux Aménagements Divers	69 974 €		
Montant total des travaux payés (€ TTC)	626 126 €	132 828 €	

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	752 053,19 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	40 994,09 €
dont en intérêts	0,00 €	3 047,28 €
dont en capital	0,00 €	37 946,81 €

Emprunt de 790 000 € réalisé en 2016 pour financer la construction de l'usine de Plesder.

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Le SMG35 remboursant la totalité de l'emprunt, la durée d'extinction de la dette est de 0 an

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2012	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	205 688,28 €	209 051,28 €	207 574,54 €	212 773,02 €	221 894,32 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2015	2016
Opération tikopia	-	3 000€